



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N°19.142

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
pour les animations au Palais des Congrès
(« Thé dansant », « Café du Palais »
« Conférences » et « Animations »)
=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Compte tenu des travaux de requalification du Palais des Congrès,

DECIDE

- de fixer les tarifs pour la manifestation ROYAN PASSION – SUPER-HEROS qui se déroulera du 15 au 17 novembre 2019 à « l'Espace Pelletan », comme suit :

MANIFESTATION « ROYAN PASSION – SUPER-HEROS » du 15 au 17 novembre 2019

* <u>Tarif 1</u> (bracelet rouge)	2,50 €
* <u>Tarif 2</u> (bracelet bleu)	4,00 €
* <u>Tarif 3</u> (bracelet orange)	2,00 €
* <u>Tarif 4</u> (bracelet bleu ciel)	3,50 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 706327 – fonction 952 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 05 avril 2019

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 09 avril 2019

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des Services
YVES TRICAUD

Le Maire,
Patrick MARENGO

